

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE GRENOBLE

2 Place de Verdun
BP 1135

38022 Grenoble Cedex
Téléphone : 04.76.42.90.00
Télécopie : 04.76.51.89.44

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 12h00 - 13h30 à 16h00

Grenoble, le 05/09/2024



E24000147 / 38

Monsieur le Président
CC COEUR DE CHARTREUSE
Pôle tertiaire
ZI Chartreuse-Guiers
38380 ENTRE DEUX GUIERS

Dossier n° : E24000147 / 38
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Déclaration de projet numéro 1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers (Isère)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Monsieur François TISSIER, directeur entreprise adaptée - officier de l'armée de terre retraité, demeurant 425 chemin de la Tour d'Arces, SAINT ISMIER (38330) (tel : 09 51 99 33 10 ; portable : 06 79 64 12 59) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Yves BOURGUIGNON (tel : 04.74.85.26.24. ; portable : 06 22 35 84 43) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU 04/09/2024

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

N° E24000147 /38

Le président du tribunal administratif

Décision désignation commission ou commissaire du 04/09/2024

CODE : 1

Vu enregistrée le 23/08/2024, la lettre par laquelle Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Déclaration de projet numéro 1 emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme intercommunal de la commune de Saint-Christophe-sur-Guiers (Isère) ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Monsieur François TISSIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Jean-Yves BOURGUIGNON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES COEUR DE CHARTREUSE, à Monsieur François TISSIER et à Monsieur Jean-Yves BOURGUIGNON.

Fait à Grenoble, le 04/09/2024.

le vice-président,



Stéphane Wegner